



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DIRECTION DES RELATIONS
ET RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS

Affaire suivie par :
Karine COUDERC
Anne CAMGUILHEM
Sophie BORDELAIS

Téléphone : 05.57.57.38.47
05.57.57.35.03
05.57.57.38.69

Télécopie : 05.57.57.87.98

Mél : dpedif@ac-bordeaux.fr

5, Rue Joseph de Carayon-Latour
BP.935
33060 Bordeaux Cedex

**TABLEAU D'AVANCEMENT À LA HORS CLASSE
des professeurs agrégés**

RENTÉE SCOLAIRE 2012

ANNEXE 2 : PRISE EN COMPTE DES BONIFICATIONS SPÉCIFIQUES
(Bordereau d'accompagnement des pièces justificatives)

NOM :
Prénom :
Corps :

Bonification au titre de l'exercice en établissement relevant de l'éducation prioritaire

10 points sont attribués aux agents justifiant au 31/08/2012 de cinq années d'exercice **au sein d'un même établissement** relevant de l'éducation prioritaire (réseaux ambition réussite, ZEP, zone sensible, zone violence) ou en EREA, CURE, IME.

Je sollicite l'attribution de cette bonification

- L'établissement dans lequel j'ai exercé appartient à l'académie de Bordeaux.
→ Je ne joins pas de pièce justificative
- L'établissement dans lequel j'ai exercé n'appartient pas à l'académie de Bordeaux.
→ Je joins deux fiches de paye justifiant les cinq années d'exercice dans cet établissement (exemple : septembre 2000 et septembre 2005).

IMPORTANT : Les autres éléments relatifs à la richesse et à la diversité du parcours professionnels doivent être saisis sur l'application I-Prof.